

Communiqué de presse

Projet « Partageons la forêt »

Déjà lieu de ressourcement, la forêt est devenue, ces derniers mois, une échappatoire au confinement. Ceci a induit inévitablement une augmentation de fréquentation avec, parfois, des relations tendues entre usagers, comme promeneurs et chasseurs.

Les règles de partage de la forêt doivent plus que jamais être rappelées. Le code forestier prend toute son importance et doit être respecté par tous et pour tous, notamment et surtout pour assurer la protection de la flore et de la faune.

Collaboration

Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, le Conseil Cynégétique des Forêts d'Anlier-Rulles-Mellier et la Maison du Tourisme Cap-Sûre Anlier en étroite collaboration avec les services extérieurs du Département Nature et Forêt, Cantonnement de Habay (Direction d'Arlon) se sont mis autour de la table afin de bien identifier les problèmes, de s'accorder sur les objectifs recherchés, de proposer des solutions et de les réaliser.

Fruit de plusieurs mois de travail, d'échanges et de réflexions, le projet « Partageons la forêt » s'est construit dans le but de permettre à tous les usagers de la forêt (promeneurs, cavaliers, exploitants forestiers, chasseurs, cyclistes, et autres) de comprendre les nécessités, les besoins, les attentes et les obligations de chacun face à la forêt et les différents utilisateurs de celle-ci.

Les problèmes

Ces échanges ont permis d'identifier les pierres d'achoppement à un usage harmonieux et serein de la forêt par tous. Ce sont ces points qui doivent être travaillés en vue d'un tel usage. Il s'agit :

- Des difficultés pour tous et plus particulièrement les touristes, de trouver l'information ;
- Quand on les trouve, ces informations sont trop souvent incomplètes, incompréhensibles ou obsolètes ;
- De la méconnaissance de la forêt et de ses vocations écologiques, économiques ou productives, sociales et vitales ainsi que des besoins, droits et obligations des usagers de la forêt et des règles régissant la forêt et la ruralité ;
- De l'absence d'échanges et de dialogues entre les divers usagers de la forêt.

Quelques solutions envisagées

Pour une meilleure information du public, les intervenants se sont mis à l'œuvre et ils ont déjà réalisé :

- La brochure « Partageons la forêt » consacrée aux bases de cette cohabitation, en rappelant les règles à suivre par chacun ;
- la création du site web www.partageonslaforet.be avec une cartographie performante ;

Ils envisagent de réaliser à courte terme, dès avril 2021 :

- Une communication grand public pour tous les utilisateurs, comme la traduction et la diffusion de la brochure « partageons la forêt » en néerlandais ;
- Le développement d'une application pour smartphone ;
- Le développement online du site internet www.partageonslaforet.be ;

- La création de fiches informatives sur la forêt, sa faune, sa flore ;
- La conception, la production et l'installation d'une signalétique en forêt.

Ils ont prévu de réaliser aussi mais à plus long terme, en 2022 et 2023 :

- La formation, l'information et la sensibilisation sur le terrain, notamment à travers des ateliers, des événements ponctuels ou les écoles ;
- Des rencontres (tables rondes, échanges et séminaires) entre utilisateurs ;
- L'amélioration de l'expérience d'observation et d'écoute de la faune (postes en forêt) ;
- Et à terme, par l'organisation conjointe d'une « fête de la forêt ».

Coordination administrative

La coordination de ce projet sera assurée par le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier dont les bureaux sont établis Chemin du Moulin 2 à 6630 Martelange. L'adresse email de contact est karlin@parcnaturel.be

Il est possible d'obtenir la brochure « Partageons la forêt » et plus d'informations sur cette action de partage et de dialogue en contactant Karlin Berghmans par email.